



Règlement

Appel à candidature « RISE »

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : le 19 avril 2023 inclus

1/ Contexte

Le programme d'accompagnement RISE du CNRS, piloté par CNRS Innovation, a pour objectif d'accompagner les projets de start-ups deeptech ayant vocation à exploiter les technologies développées au sein des 1 000 laboratoires du CNRS, de l'idée à la structuration de votre projet, en passant par la création, et pouvant aller jusqu'aux premières phases de financement.

Ouvert à tous les projets de start-ups et aux jeunes start-ups, le programme RISE permet aux porteurs de profiter de l'expertise et du réseau de CNRS Innovation, et de bénéficier d'un accompagnement amont efficace pour faire émerger leur projet dans des conditions optimales.

Les projets ou start-ups sélectionné(e)s bénéficieront d'un accompagnement sur mesure, dispensé par une équipe dédiée constituée d'experts de CNRS Innovation et de mentors, qui suivra chacun des projets sélectionnés dans les futures étapes de développement et en intervenant sur 4 axes majeurs : sensibilisation, formation, structuration, et réseau.

2/ Modalités de la candidature

La participation à l'appel à candidatures du programme RISE implique pour tout projet et candidat d'accepter entièrement, et sans réserve, le présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraînera l'annulation automatique de la participation et de l'accompagnement.

Les projets de start-ups ou start-ups souhaitant candidater au programme d'accompagnement RISE doivent soumettre leur dossier de candidature en ligne, sur le site internet de CNRS Innovation, accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnrsinnovation.com>

Un formulaire accessible dans l'onglet « Programme RISE » dudit site internet devra être rempli, en français, par chaque candidat, questionnaire qui devra être accompagné d'une présentation powerpoint, non-confidentielle, de quinze slides maximum, décrivant, a minima sous forme d'idée et de bullet points le projet et notamment : l'équipe, l'expertise, la technologie, le problème traité et la solution proposée, les développements atteints et les perspectives, le business model, financement, etc.

Si le projet est présélectionné sur dossier, l'équipe sera invitée à pitcher devant le comité de sélection à Paris le 05 juin 2023 ou le 06 juin 2023. Les modalités de participation à cette phase seront communiquées à l'équipe à l'issue de la présélection.

3/ Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers via le formulaire du site internet : **du 20 mars au 19 avril 2023**

Annnonce des présélectionnés : **17 mai 2023**

Comité de sélection en présentiel au siège du CNRS (Paris) ou dans les locaux de CNRS Innovation (Boulogne - Billancourt) ou en distanciel an fonction des consignes sanitaires : **5 ou 6 juin 2023**

Annnonce des résultats : **7 juin 2023**

4/ Critères de sélection

Sont éligibles à cet appel à candidature, les projets de start-ups ou les jeunes start-ups constituées depuis moins d'un (1) an, valorisant ou projetant de valoriser des technologies issues des laboratoires (UMR) du CNRS, peu importe la thématique scientifique ou le marché adressés.

Niveau de maturité attendu des startups : Du TRL 0 (idée) au TRL 6 (Minimum Viable Product).

Les dossiers de candidature seront examinés par un comité de sélection composé d'experts de CNRS Innovation et du CNRS, et évalués entre autres sur :

- La qualité scientifique du projet ;
- Le caractère innovant et différenciant de la technologie ;
- L'expertise de l'équipe ;
- Le besoin en accompagnement de l'équipe.

5/ Communication

CNRS Innovation ainsi que le CNRS pourront communiquer via leurs canaux de communication internes et externes existants et à venir (sites internet, réseaux sociaux, supports papiers ou audiovisuel, newsletter, mailing...) sur les résultats de l'appel à candidature et la liste des lauréats sélectionnés et, le cas échéant, via une brève description de l'activité et le logo de la start-up.

6/ Obligation des lauréats

Les projets ou start-ups sélectionnés dans le cadre de l'appel à candidature au programme RISE s'engagent, en acceptant le présent règlement à :

- Informer CNRS Innovation et ses équipes de toute participation à un autre programme d'accompagnement, d'incubation ou d'accélération ;
- Faire état de la participation au programme d'accompagnement RISE dans les communications écrites ou orales relatives au projet et autoriser CNRS Innovation et le CNRS à en faire état ;
- Participer, dans la mesure du possible, aux événements organisés par CNRS Innovation ou le CNRS dans le cadre du programme ;
- Se rendre disponible, a minima une fois par mois, pour faire un point avec l'équipe d'accompagnement dédiée qui leur sera attribuée, et ce durant toute la durée de l'accompagnement ;
- Autoriser CNRS Innovation et le CNRS à utiliser les éventuelles photos et vidéos réalisées pendant les différents événements organisés dans le cadre de l'accompagnement ;
- Ne communiquer, dans le cadre de la candidature, aucune information de nature confidentielle (notamment concernant la propriété intellectuelle du projet).

Pour toute question ou demande de précision, n'hésitez-pas à nous envoyer un email à l'adresse suivante : startup@cnrsinnovation.fr